

Monsieur Claude WISELER  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 12 mars 2024

**Heure de questions du 12 mars 2024**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser lors de l'heure de questions du **mardi 12 mars 2024** une question orale à Monsieur le Ministre du Travail concernant l'obligation d'indemnisation des stages obligatoires conventionnés dépassant la durée de 4 semaines.

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.



Gérard SCHOCKMEL  
Député